

RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES AIRES MARINES PROTÉGÉES

Rencontre Technique

Malaga, 19-21 juin 2013

Le groupe de travail a commencé par revoir quelques exemples de processus existants en termes d'identification et de mise en place de nouvelles AMPs dans la Mer d'Alboran, dans l'optique d'utiliser ces exemples comme point de départ vers la mise en place d'un réseau représentatif et efficace des AMPs en Mer d'Alboran. Ensuite, les participants ont replacé dans son contexte la situation de la Mer d'Alboran, au regard du reste de la Méditerranée et des accords internationaux en vigueur (Convention de Barcelone, CBD, etc.). L'accent a été mis sur la Feuille de Route des AMPs en Méditerranée pour 2020, élaborée lors du Forum des AMP en Méditerranée en novembre dernier à Antalya (Turquie), ainsi que sur les actions proposées aux niveaux locaux, nationaux et internationaux, et sur la façon dont Alboran pourrait servir de modèle pour leur application pratique. Dans un troisième temps, le groupe de travail a identifié les obstacles ayant empêché la mise en place d'un réseau d'AMPs à ce jour et a listé les principaux éléments à prendre en compte pour y parvenir.

De nombreux éléments à prendre en compte ont émergé du débat du groupe de travail. Ils peuvent être regroupés en quatre catégories:

1. La multifonctionnalité des AMP

Les AMPs peuvent être mises en place dans des optiques très diverses, généralement complémentaires plutôt qu'exclusives. Les objectifs les plus répandus vont de la protection des écosystèmes et de la biodiversité au sens strict à la gestion durable des ressources halieutiques, mais la création des AMPs remplit aussi de nombreuses autres fonctions et fournit des bénéfices complémentaires à d'autres niveaux, contribuant à divers secteurs sociaux. Cette multifonctionnalité engendre des modèles de gestion très variés.

En Méditerranée, il est particulièrement important de prendre en compte les éléments de diversité culturelle associés au milieu marin, et, par extension, aux AMPs, qui ont été inclus dans la réglementation internationale en vigueur, comme la Convention de Barcelone par exemple.

Dans la pratique, il s'agit d'adapter un objectif général, la durabilité, aux diverses réalités locales. D'une certaine façon, on peut considérer qu'il existe un **modèle méditerranéen de gestion des AMPs**, qui se différencie en grande partie des approches adoptées dans d'autres régions du monde, notamment parce qu'il prend en compte la réalité culturelle.

2. Existence de méthodologies adéquates pour identifier les aires importantes à protéger

Lors du débat, les participants ont mentionné plusieurs exemples d'études et de propositions qui exposent les grandes lignes de la mise en place d'un réseau d'AMPs en Mer d'Alboran (le projet financé par la « Millenium Challenge Corporation » au Maroc pour la mise en place un réseau de réserves marines pour soutenir la pêche artisanale, la proposition de l'UICN pour Alboran, le projet INDEMARES, la proposition d'Oceana, etc.). Le groupe de travail a analysé en profondeur l'initiative marocaine, en particulier son processus de participation sociale, ainsi que la proposition de l'UICN pour la création d'un réseau de réserves pour Alboran, élaborée à partir de la compilation d'études et de données à diverses échelles, dans un effort pour réunir tous ceux qui ont travaillé sur les AMPs. Les critères établis par les différentes réglementations internationales (CBD, Convention de Barcelone, CGPM, etc.) et les usages multiples qui sont faits de la Mer d'Alboran ont été pris en compte tout au long du débat.

3. Les critères de gouvernance

Les critères d'une bonne gouvernance sont directement liés à la multifonctionnalité et à la diversité des acteurs qui interviennent dans les AMP. Ils doivent donc être établis de façon adaptée dès le départ, avec la participation de toutes les parties prenantes.

Concernant les aspects sociaux, les débats ont mis en évidence la nécessité de promouvoir des processus de type bottom-up plutôt que les processus top-down plus traditionnels.

Le groupe de travail a également discuté des opportunités de cogestion pour certaines activités telles que la pêche artisanale.

4. L'inclusion des critères socioéconomiques lors de la conception d'un réseau d'AMPs

Le groupe de travail a indiqué, comme aspects fondamentaux, ceux en lien avec la participation sociale et le partage des bénéfices, ainsi que ceux en rapport avec la viabilité économique et le financement durable des AMPs.

Néanmoins, la valeur des AMPs dépasse la simple composante économique. Biens et services des écosystèmes. En ce sens, il est essentiel de relier les aspects économiques à l'approche écosystémique, afin de pouvoir inclure un maximum de considérations environnementales dans les différents niveaux de comptabilité économique, en continuant d'accorder la priorité à la conservation.

Le financement des AMPs par des institutions publiques n'est pas la seule option convenable : il est aussi possible de promouvoir des partenariats publics-privés.

Il est important qu'en parallèle de l'élaboration du plan de gestion des AMPs soit mis au point un business plan pour identifier la viabilité économique de chaque nouvelle AMPs. Ce business plan inclurait des éléments tels que le potentiel de l'AMPs à générer des revenus, ou d'autres sortes d'échanges et de collaborations en nature qui peuvent aussi améliorer la fonctionnalité et les objectifs des AMPs, augmentant en même temps les bénéfices sociaux.

En général, il y a une économie de ressources, mais elle n'est ni constatée, ni gérée, ni comptabilisée.

Il est important de valoriser les activités autres que la pêche, comme par exemple le tourisme de pêche, la coresponsabilité des pêcheurs pour faciliter la récolte des données de suivi, etc.

Le développement de ces éléments socioéconomiques doit commencer au niveau local.

Autres éléments débattus :

- Les différences entre le Maroc et l'Espagne. Le Maroc peut capitaliser ce sur quoi les autres pays de la Méditerranée ont déjà avancé, et apprendre de leurs réussites et échecs, en particulier ceux de l'Espagne et de l'Andalousie. Le groupe de travail a notamment souligné qu'en ce moment, on peut dire que la demande d'AMPs au Maroc est supérieure à l'offre.
- À partir d'une possible déclaration d'AMP de la Mer d'Alboran au Maroc, il sera possible de commencer à collaborer avec l'Andalousie à un autre niveau.

3

Membres

En collaboration avec

- La valeur du travail en réseau pour soutenir l'ensemble du processus, de l'identification et la mise en place d'un réseau d'AMPs à sa gestion ultérieure.
- L'apport de l'expérience de la Mer d'Alboran à la mise en place de la Feuille de Route des AMPs en Méditerranée pour 2020. Elle peut servir d'exemple pour les autres zones de la Méditerranée.
- Agir au niveau adéquat. Bien qu'il soit important de travailler à tous les niveaux et avec diverses parties prenantes, il est primordial de se **concentrer sur le niveau ministériel le plus adapté**. Il est aussi fondamental que les États dialoguent entre eux et que des accords soient établis entre les pays.
- Une gestion de patrimoine de valeur mondiale est en cours.
- Les ingrédients pour une AMP : compétences, budget, sciences et communication. Cela a déjà été déclaré par des réglementations sur la pêche et sur l'environnement.
- Les éléments de sécurité et les risques associés aux autres activités humaines (transport, énergie, etc.). Il existe une vaste réglementation internationale d'exécution obligatoire, mais aucune volonté politique pour la faire appliquer. Il est nécessaire de prévoir les risques, mais aussi d'établir une **bonne gestion partagée des risques**.
- Importance des éléments de sensibilisation :
 - Les activités de sensibilisation / veille marine n'existent quasiment pas. Il faut les mener à bien au niveau des municipalités.
 - Intégrer et sensibiliser les communautés de pêcheurs pour qu'ils s'approprient le projet
 - Former au contrôle et à la vigilance

Quelques propositions d'actions :

- Des codes de bonnes pratiques et des contrats sociaux qui soient liants. À appliquer à tout ce qui passe par cette zone.
- Les entreprises qui représentent le plus grand risque pourraient participer au financement des AMPs.

- De nouvelles opportunités pour développer les critères et les réglementations de planification de l'espace maritime (MSP), qui doivent s'étendre à la gestion des espaces maritimes partagés entre deux pays.
- Mettre en place un groupe de réflexion avec une feuille de route pour les objectifs indiqués lors de chaque atelier.
- Profiter des structures déjà présents dans le Déroit (ex : les Réserves de Biosphères) et utiliser leur commission mixte comme interface de coopération.
- Créer une plate-forme pour identifier les avantages et les arguments qui peuvent être avancés pour que les gouvernements se mettent à utiliser les instruments déjà existants.
- Se rappeler que des organisations comme l'UICN ou MedPan servent à encourager et maintenir les dialogues Nord-Sud. Il est aussi possible d'étendre les dialogues avec d'autres organisations comme la CGPM, ACCOBAMS, etc.

Membres



CONSEJERÍA DE AGRICULTURA, PESCA
Y MEDIO AMBIENTE

5
En collaboration avec

